



**EUROPEAN COMMITTEE OF SOCIAL RIGHTS  
COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX**

**SYNOPSIS**

**COMITE EUROPEEN DES DROITS SOCIAUX (CEDS), 341<sup>E</sup> SESSION**

**Date** 13/05/2024 – 17/05/2024

**Type d'activité** Procédures de suivi

**Lieu** Strasbourg, France

**Direction (Service)** DGI Droits de l'Homme et État de droit (Service de la Charte sociale européenne)

**Origine/Remarques de la DG** Le Comité européen des droits sociaux est un organe institué par la Charte sociale européenne. Composé de 15 experts indépendants, ses deux principales tâches sont : traiter les réclamations collectives et examiner les rapports nationaux portant sur l'application de la Charte afin de statuer sur la conformité des situations nationales.

- Objectif(s)**
- Examiner les rapports ad hoc pour 15 états;
  - examiner les réclamations collectives en cours ;
  - examiner les développements relatifs à la procédure sur les dispositions non acceptées (mise en œuvre de l'article 22 de la Charte de 1961) ;
  - examiner les projets de modification des règles et des méthodes de travail ;
  - discuter d'une éventuelle contribution à la conférence de haut niveau de Vilnius ;
  - examiner les questions ciblées pour les conclusions 2025 ;
  - examiner les dates des sessions pour 2025.

**Résultats** 1) Le Comité a adopté une décision sur la recevabilité des

réclamations suivantes :

- Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et Mouvement international ATD - Quart Monde c. Belgique  
Réclamation n° 233/2023
  - *Unión General de Trabajadores* (UGT) c. Espagne  
Réclamation n° 235/2023
- 2) Le Comité a adopté une décision sur le fond de la réclamation suivante:
    - Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (SAGES) c. France  
Réclamation n° 211/2022
  - 3) Les Sous-Comités ont examiné les rapports ad hoc de l'Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Finlande, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie et Lettonie.
  - 4) Le Comité a examiné les développements relatifs aux rapports et réunions à venir sur les dispositions non acceptées.
  - 5) Le Comité a examiné les projets d'amendements au règlement et aux méthodes de travail.
  - 6) Le Comité a approuvé une série de questions ciblées pour les conclusions 2025 ;
  - 7) Le Comité a confirmé les dates des sessions du CEDS pour 2025 telles que proposées.

Le Comité a chargé le Secrétariat :

- Suivre la procédure de réclamations collectives avec les rapporteurs pour les réclamations en cours ;
- de transmettre aux parties et de publier les décisions de recevabilité ;
- de transmettre aux parties et au Comité des Ministres la décision sur le fond conformément à la procédure habituelle ;
- d'être en contact avec les États concernés par des rapports et des réunions sur les dispositions non acceptées.

**Conclusions/  
suivi**

- de préparer des projets révisés d'amendements au Règlement en vue de reprendre la discussion lors d'une prochaine session ;
- de transmettre les questions ciblées pour les conclusions 2025 au Comité gouvernemental ;
- de rendre publiques les dates de la session 2025.

Aoife NOLAN, Présidente  
Eliane CHEMLA, Vice-Présidente  
Tatiana PUIU, Vice-Présidente  
Kristīne DUPATE, Rapporteure générale  
József HAJDÚ  
Karin Møhl LARSEN  
Yusuf BALCI  
Paul RIETJENS  
George THEODOSIS  
Mario VINKOVIC  
Miriam KULLMAN  
Carmen SALCEDO BELTRÁN  
Franz MARHOLD  
Alla FEDOROVA  
Grega STRBAN

**Participants**

**Sécretariat CdE**

Jan MALINOWSKI, Secrétaire exécutif  
Henrik KRISTENSEN, Secrétaire exécutif adjoint